

République Française

Département de la  
**MOSELLE**

Arrondissement de  
**METZ-CAMPAGNE**

Nombre de Conseillers  
élus : 15

Conseillers en fonction :  
15

Conseillers présents : 13

Procuration : 0

Absents excusés : 2

Date de la convocation  
**01/02/2023**

## COMMUNE DE GRAVELOTTE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 7 Février 2023**

Sous la présidence du Président, Monsieur TORLOTING Michel,  
Maire

#### Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - GAILLOT Emilie - POTIER  
Christophe - SCHURCH Christophe - LOUIS Aurélie - DAUBENFELD Nadine - MULLER  
Hervé- PIERRE Sébastien- APPERT Ségolène- DONVAL Denis-GAILLOT Emilie- CLEVER  
Nathalie

Absents excusés : SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle et Marie-France GRANDPIERRE

DELIBERATION 2/2023

#### PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE

VU le code général des collectivités territoriales  
VU la délibération 22/2022 du 10 octobre 2022  
VU la facture délivrée par la société EFFIKASS relative aux travaux réalisés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le reversement par le Conseil de Fabrique de la somme de 16949.91€ correspondant au montant des  
travaux HT de rénovation de l'éclairage de l'Eglise.

DONNE mandat au Maire pour encaisser cette recette.

**Pour extrait conforme**  
**GRAVELOTTE le 9 février 2023**  
**Le Maire,**  
**Michel TORLOTING**





République Française

Département de la  
MOSELLE

Arrondissement de  
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 13

Procuration : 0

Absents excusés : 2

Date de la convocation

01/02/2023

## COMMUNE DE GRAVELOTTE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 7 Février 2023**

Sous la présidence du Président, Monsieur TORLOTING Michel,  
Maire

#### Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - GAILLOT Emilie - POTIER  
Christophe - SCHURCH Christophe - LOUIS Aurélie - DAUBENFELD Nadine - MULLER  
Hervé- PIERRE Sébastien- APPERT Ségolène- DONVAL Denis-GAILLOT Emilie- CLEVER  
Nathalie

Absents excusés : SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle et Marie-France GRANDPIERRE

DELIBERATION 1/2023

### AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Le Maire,

Expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où les budgets d'une collectivité n'ont pas été adoptés avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

Informe que pour le bon fonctionnement des services, certaines dépenses d'investissement doivent être engagées. Aussi, il est proposé la répartition suivante, sachant que ces crédits seront inscrits au budget 2023 et que le maximum autorisé est de  $2\,028\,072 * 25\% = 507\,018$  €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2023, sur la base de l'enveloppe financière suivante :

OPERATION	Inscrits au BP 2022	Engagements BP 2023
1000	60 000	15 000

**Pour extrait conforme  
GRAVELOTTE le 9 février 2023**

**Le Maire,  
Michel TORLOTING**

